

# COMPOSITION DES JURYS DE S LECTION

LICENCE PROFESSIONNELLE

Campagne 2022 – 2023

## Le Pr sident de l'universit 

Vu le code de l' ducation, notamment son article L. 612-3, VI  ;

Vu l'arr t  du 6 d cembre 2019 portant r forme de la licence professionnelle ;

Vu la d l gation de signature et de pouvoir du Pr sident de l'universit  n  DAJ/n 2021-425 ;

Vu les statuts de l'Universit  de Tours ;

Vu la proposition de composition des jurys formul e par le Directeur de L'U.F.R. Droit,  conomie et Sciences Sociales,

## D CIDE

### Article 1 : D signation des jurys de s lection

Les demandes d'admission en Licence Professionnelle pour l'ann e universitaire 2022–2023 sont examin es par un jury compos  des personnes d sign es ci-apr s :

### U.F.R. DE DROIT,  CONOMIE ET SCIENCES SOCIALES

---

#### MENTION ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGE DE CLIENT LE

Pr�sident :	Fabien GERBAUD
Membres :	Adama NDIAYE
Suppl�ant :	Arthur CARE

**Article 2 : Affichage**

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

**Article 3 : Exécution**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 21 janvier 2022

Pour le Président de l'Université et par délégation,  
Vice-président en charge de la formation et de la vie  
universitaire



Florent MALRIEU